

conditions générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courante et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialités

- SF = Actes pratiques par la sage femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiques par la sage femme
- AMM = Actes pratiques par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiques par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiques par un Orthophoniste
- AMY = Actes pratiques par un aide-orthophoniste
- R - Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que, si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes, d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

ALISATION EN CLINIQUE
ALISATION EN HOPITAL
ALISATION EN SANATORIUM OU
ORIUM

EN MAISON DE REPOS
ES EFFECTUEES EN SERIE, il s'agit
étés en plusieurs séances ou actes
important un ou plusieurs actes échelonnés
ps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPEDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE.

EN CAS D'URGENCE

s d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit dans les 24 heures le service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prevoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46/2648/2649/2857/2883
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail: mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS N° 099364

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : LAK-HAL Mohamed
Matricule : 1435 Fonction : Retraite Poste :
Adresse : lot Saada Menara n°84 Norraledh
Tél : 05 24 43 24 83 Signature Adhérent : *[Signature]*

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : LAKHOT Hanna Age 20 | 06 | 47
Lien de Parenté avec l'adhérent : Adhérent ☐ Conjoint ☒ Enfant ☐
Date de la première visite du médecin : 24.06.2019
Nature de la maladie : Soins cliniques
S'il s'agit d'un accident : Causes et circonstances
A *[Signature]* le 24.06.19
Durée d'utilisation 3 mois
Signature et cachet du médecin

17 JUL 2019
ACCU
CENTRE D'ACCUEIL INTERNATIONAL
120 Avenue Hassan II Casablanca
Tél : 05 24 43 64 45

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES			
Natures des actes	Nombre et coefficient	Montant détaillé des honoraires	Cachet et signature du médecin attestant le paiement des actes

EXECUTION DES ORDONNANCES		
du Pharmacien Fournisseur	Date	Montant de la facture
DR. LA BASE 9 H. ySaada 4 Mar 2019 24 44 79 89	24/06/19	17.70

[illegible][illegible][illegible]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE
DENTAIRE
INTERNATIONAL
MARRAKECH

Dr Hani Rachid

- Docteur d'état en chirurgie dentaire
- Diplôme universitaire d'implantologie et de chirurgie orale et maxillo-faciale Toulouse
- Diplôme d'université anatomie clinique cranio-faciale et cervicale Bordeaux
- Diplôme universitaire d'orthodontie cranio-dento-maxillo-faciale enfant et adulte Dijon
- Diplôme Laser therapy in dentistry Aachen University

Note d'honoraires

INP : 074002809

IF : 20691305

ICE : 001753143000072

Marrakech, le : 24.06.19

Lachoui Anna

- 1200 dh Ant et Post

1200 dh

de l'implant et la pose de la
600 dh (Six cent dh)

13 JUL 2019
Dr. Hani Rachid
CENTRE DENTAIRE INTERNATIONAL
120, Avenue Mohamed V, Centre d'Affaire Taleb
4° Etg. N° 34 - Marrakech. Tel : 05 24 43 64 45

BRR Dr
Hani



CENTRE
DENTAIRE
INTERNATIONAL
MARRAKECH

Dr Hani Rachid

- Docteur d'état en chirurgie dentaire
- Diplôme universitaire d'implantologie et de chirurgie orale et maxillo-faciale Toulouse
- Diplôme d'université anatomie clinique crano-faciale et cervicale Bordeaux
- Diplôme universitaire d'orthodontie crano-dento-maxillo-faciale enfant et adulte Dijon
- Diplôme Laser therapy in dentistry Aachen University

Marrakech, le 24.06.19

La khol Anna.

- Eludrit. h. K
17.70
1 H 297



Dr Hani Rachid

CENTRE DENTAIRE INTERNATIONAL

120, Avenue Mohamed V, Centre d'affaire Taleb
4° Eta. N° 24 - Marrakech. Tel : 05 24 43 64 45

PHARMACIE LA BASE
19, Imm. 179 F. Saada
Menara Mar kech
Tel : 05 24 4. 1989

120, Avenue Mohamed V, centre d'affaire Taleb n°34
Tél : 05 24 43 64 45 - email : hani.orth@hotmail.com

IF : 20691305 - ICE : 001753143000072

INPE : 074002809

المسلمون في بلاد فارس - كتاب

1. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 2. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 3. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 4. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 5. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 6. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 7. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 8. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 9. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**
 10. **የጥንታዊ የግብርና ስርዓት**

[illegible]

يحتوي هذا الدواء على حمض الكوبتيل

Chlorhexidine-Chlorobutanol
solution pour bain de bouche

ml, solution pour bain de bouche ET DANS QUELS

ml, solution pour bain de bouche ET DANS QUELS

FLUIDRU

L'utilisation simultanée ou successive d'autres

L'utilisation simultanée ou successive d'autres